

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 8 (1932-1933)

Heft: 19

Rubrik: Verbandsarbeiten = Activités de l'association

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

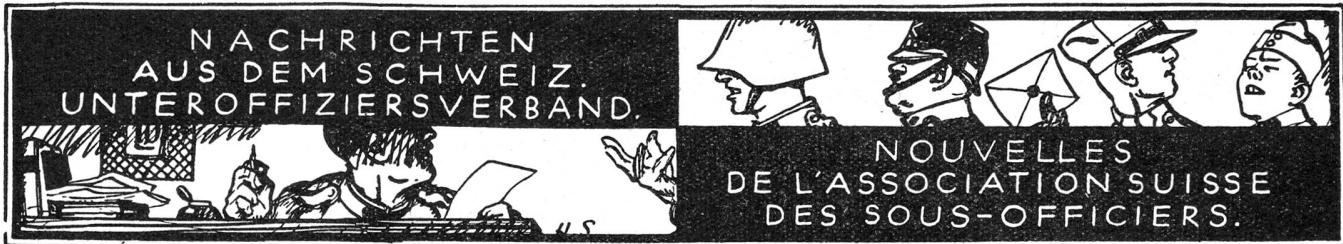
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Frd. Mitr.-Kp. 17 vom 12. bis 24. Juni.
 F.-Btrr. 47 vom 8. bis 23. Juni.
 F.-Btrr. 46 vom 5. bis 20. Juni.
 Geb.-Tg.-Kp. 16 vom 5. bis 17. Juni.
 San.-Abt. 6 (ohne San.-Kp. I/6) vom 26. Juni bis
 8. Juli.

Festungsbesetzungen: Btrr. 86 vom 26. Juni bis 11. Juli.
 Btrr. 87 vom 26. Juni bis 11. Juli.
Landwehr: Btrr. 86 vom 26. Juni bis 8. Juli.
 Btrr. 87 vom 26. Juni bis 8. Juli.
 Frd. Mitr.-Kp. 26 vom 26. Juni bis 8. Juli.
 F. Tg.-Kp. 10 vom 29. Juni bis 1. Juli.



Zentralsekretariat: Sihlstraße 43, Zürich. Telefon 57.030
 Briefadresse: Postfach Zürich-Bahnhof Paketadresse: Sihlstraße 43, Zürich 1



NOUVELLES
DE L'ASSOCIATION SUISSE
DES SOUS-OFFICIERS.

Conférence des Présidents des 22/23 avril 1933 à Olten

12 membres du Comité central et 121 représentants de 9 groupements et de 82 sections se sont réunis pour la Conférence des Présidents prévue par les nouveaux statuts centraux. S'étaient excusés les sections Andelfingen, Bellinzona, Glatt- et Wehntal, Münsingen, Oberengadin, Sursee et Willisau, tandis que les directions des sections Aigle, Alpstein, Appenzell-Vorderland, Bex, Davos, Gasterland, La Glâne, Morat, Morges, Nidwalden et Werdenberg n'avaient pas cru devoir satisfaire à ce simple devoir de convenance. Les délibérations furent animées d'un bel esprit patriotique et empreintes du désir de maintenir par une méthode intelligente une défense nationale puissante et une armée capable.

1) D'une manière claire et large, le sergent-major Maridor, membre du Comité central et vice-président du comité d'organisation, oriente sur les *Journées suisses de Sous-Officiers*. Nous rappelons ici brièvement quelques points: Depuis quelques mois déjà, le comité d'organisation avec toute une série de sous-comités travaille sans arrêt. La place des concours est située au milieu de la ville, sur la Plaine de Plainpalais; les groupes de combat, les exercices d'observation ainsi que ceux de rédaction de rapports, la course de patrouille, les exercices de signaleurs et travaux d'aviation seront exécutés hors de cette place. Les tirs seront organisés au Stand de St-Georges. Les cantonnements et bureaux se trouvent tout près de la place des concours. Dans le Palais des Expositions sera organisé le Championnat d'escrime militaire où aura lieu tout le programme en cas de mauvais temps. L'Assemblée des Délégués se tiendra dans la grande salle de l'hôtel de la Société de Tir de l'Arguebuse. Le programme des JSSO a été conçu d'une manière très variée. De l'enquête faite pour connaître approximativement la participation, il résulte que le chiffre des concurrents pour les JSSO dépassera probablement celui de Soleure et contre toute attente les prévisions les plus audacieuses. Quelques concours, tels que le lancement de grenades à main, la course d'obstacles et la course de patrouille, montrent en comparaison avec Soleure une augmentation sensible dans la participation. Pour les exercices de conduite du groupe de combat, plus de 50 groupes sont annoncés. Le sergent-major Maridor ainsi que le président du comité technique soulignent surtout la nécessité d'une discipline impeccable dans l'exécution. Nous voulons par là forcer le respect de nos ennemis, mais aussi ne pas tromper nos amis. La plus grande attention sera consacrée à financer la manifestation. Le comité d'organisation tâchera si possible de soutenir ceux des participants qui habiteraient loin.

2) Les règlements des concours sont expliqués et précisés ici et là dans leurs plus importantes définitions par l'adj.-sous-off. Robert Meyer, président du comité technique. Ce dernier insiste surtout sur le fait que ceux qui se sont annoncés pour les concours ont le devoir de les exécuter réellement. Dans ce sens un sérieux progrès doit être accompli par rapport à Zoug et à Soleure.

3) Le président central commente les *nouveaux statuts centraux* que nécessite le développement moderne de l'association. Il insiste surtout sur le fait que, selon l'art. 4, tous les membres doivent être annoncés, dans les catégories A ou B, à la caisse centrale.

4) Le nouveau contrat d'assurance de notre association, qui a été conclu à Winterthour avec la Société d'Assurances Accidents « Winterthur », apporte aussi, à côté de grandes sommes d'assurance et la reprise des frais de médecin et de pharmacie, l'assurance responsabilité civile. Sont assurés tous les membres de l'association pour lesquels la prime accident a été acquittée. Dans l'assurance sont compris tous les exercices qui sont effectués dans nos sections, à l'exception des cours et concours de ski. L'annonce de l'accident doit se faire dans les huit jours. Les accidentés annoncés plus tard seront seulement indemnisés à partir du 8^{me} jour et les annonces qui seront seulement faites après le 30^{me} jour ne seront plus prises en considération.

5) Les nouveaux règlements de base pour les JSSO apportent, pour obtenir une plus grande clarté, un regroupement des règlements qui, dans leur ensemble, ne subissent pas d'importants changements. Le projet déposé est ratifié. Il sera soumis pour acceptation à l'Assemblée des Délégués à Genève.

6) Le nouveau règlement pour les exercices de service en campagne pour remplacer le règlement pour exercices de marche a été étudié par le sergent Studer comme futur chef de cette discipline. Il formera un recueil de règles auquel seront ajoutées des directives spéciales pour directeurs d'exercice. Le Comité central propose la réduction du chiffre minimal de participation et le remplacement de la valeur des points par l'établissement de trois catégories de qualité pour des exercices excellentes, bonnes et satisfaisantes.

7) Au sujet des disciplines de travail, les chefs de discipline correspondants annoncent qu'ils sont, en général, en mesure de constater des progrès, mais insistent par contre sur des rapports plus prompts. Le délégué pour l'organe central, le camarade sergent Studer constate que, de la part de l'association, 727 nouveaux abonnés ont été amenés pendant l'exercice écoulé, mais que par contre en regards de ceux-ci il y eut aussi des diminutions. Le traitement des remboursements retournés impayés devrait être l'objet d'une attention plus soutenue de la part des comités. La période d'exercice des exercices de marche 1929—1933 est échue au 30 avril. 48 sections ont pris entièrement ou partiellement part au concours; 38 y prirent part dès le début et 8 furent éliminées pour n'avoir pas terminé l'exercice. Le jury fut, pendant l'année écoulée, sérieusement à la tâche. Il a pu constater beaucoup de bonnes jusqu'à d'excellentes exécutions. Les meilleurs rapports des sections seront exposés à Genève, accompagnés de critiques de M. le major Mügeli, de Neuchâtel, et du capitaine Eberhard, de Soleure. Le directeur central de la Jungwehr désire obtenir des comités des groupements et sections un meilleur soutien de la Jungwehr qui, grâce à son uniforme, est plus exposée aux attaques des ennemis de la défense du pays, que les autres enseignements préparatoires. Avec l'éloquence qui lui est particulière, le sergent-major Karl Meyer, de Schaffhouse, exige que la Jungwehr soit en première ligne mieux protégée par les autorités qui se laissent critiquer ainsi que l'armée par des ennemis de l'ordre public sans prendre de mesures punitives contre ceux-ci.

8) Sur la base des expériences faites avec l'activité de recrutement, le secrétaire central Möckli en vient à la conclusion que l'atout principal de l'activité de recrutement doit être

réparti dans les sections par l'emploi du plus efficace moyen: manifester intensément pour encourager le sous-officier. Le recrutement dans les écoles de sous-officiers et dans les écoles de recrues ne rend pas ce qu'on attend de lui, car ces jeunes-gens sont encore trop jeunes pour reconnaître la valeur de l'action hors service et aussi parce qu'ils sont trop sollicités d'autre part par le sport et d'autres organisations.

9 et 10) Le travail le plus précieux peut-être de la conférence des présidents consistait en la *démonstration des installations pour les concours d'obstacles et de lancement de grenades des JSSO*. La section d'Olten avait fait construire, avec la protection financière des autorités de la ville, deux installations qui remplissaient complètement les conditions à quelques petits détails près. Le major Krügel, de Travers (course d'obstacles), et le major Jasinski, de Soleure (lancement de grenades à main) comme chefs des jurys correspondants à Genève, orientèrent en parfaite connaissance du sujet sur les points à considérer pour la construction de ces installations et, concernant l'exécution pratique de ces deux concours, donnèrent d'utiles indications avec la collaboration de grenadiers et de coureurs d'Olten. Nous devons constater ici que le champ de lancement de grenades, comme la piste d'obstacles demanderont des concurrents de sérieux efforts, qu'ils ne seront à même de supporter qu'après un entraînement régulier, autant il est vrai que le meilleur athlète se réservera bien des surprises s'il ne suivit pas ce principe. La puissante volonté des directions de sections d'accomplir à Genève des performances de valeur a été prouvée par la démonstration d'Olten. A cette occasion, nous remercions sincèrement les deux chefs de jury pour leur travail intensif au service de notre cause.

11) Sous divers, le président central oriente sur les événements précédant la nouvelle et décisive ordonnance du D.M.F. concernant nos sections de tir. Il recommande aux comités de section, comme matériel d'instruction, l'emploi du manuel Amez-Droz, de l'aide-mémoire pour concours d'exercices de marche et de la brochure Jasinski sur la lecture de la carte.

Le fourrier Glauser, de Neuchâtel, demande des renseignements sur les raisons qui ont incité le rédacteur du « Soldat Suisse » à publier deux articles de « fourriers ». Les explications de ce dernier, qui sont corroborées par l'article s'y rapportant dans le dernier numéro, sont acceptées sans discussion.

A l'occasion du déjeuner de Dimanche, les autorités communales de la ville d'Olten rendirent aux sous-officiers suisses un salut chaleureux, tandis que 30 exécutants de la Société de Sous-officiers d'Olten s'entendent fort bien à créer une atmosphère de joie par leurs brillantes productions. Camarades d'Olten, grand merci pour votre organisation exemplaire, en tous points profitable, de cette Conférence des Présidents fertile en enseignements.

M.

Amicaux débats

Sur la base des nouvelles décisions du D.M.F. concernant les sections de tir de nos sociétés de sous-officiers, notre Comité central avait proposé à celui de la Société suisse des Carabiniers un entretien commun qui obtint un plein succès. La réunion eut lieu le 6 mai à Zurich. La Société suisse des Carabiniers était représentée par M. le colonel Schweighauser, de Berne, comme président, par M. E. Heiniger, d'Aarau, comme secrétaire, et par M. F. Kindlimann, de Küsnacht-Zch., comme caissier. L'A.S.S.O. avait délégué le président central Weisshaupt, le vice-président Maridor et le secrétaire central Möckli.

La discussion fut marquée des deux côtés par un esprit conciliant et par la volonté de travailler, comme sociétés nationales, à un but commun la main dans la main et de nouer amicalement et réciproquement des relations cordiales. En ce qui concerne l'application de la nouvelle ordonnance, un accord complet est intervenu et, d'un côté comme de l'autre, des conceptions erronées furent redressées. A cette occasion, on constata aussi que les trop zélés correspondants des meilleurs de sous-officiers aux journaux quotidiens devraient dans leurs écrits s'en tenir uniquement à l'affaire de leur section. En ce qui concerne les pourparlers dans le sein de l'Association, ainsi que les rapports avec d'autres associations nationales, la première orientera elle-même pour autant qu'elle le jugera nécessaire. Elle sera de cette façon délivrée du peu agréable devoir de corriger ce qui aura été brouillé dans les rapports avec d'autres associations par ceux qui n'auraient pas été appelés à s'occuper de la chose. Le Comité central donnera prochainement aux sociétés de sous-officiers avec sections de tir des instructions dont nous espérons une rigoureuse observation étant donné notre vif désir de travailler, aux côtés de la Société suisse des Carabiniers, au développement des forces défensives du pays.

M.



14, 15, 16 et 17 juillet 1933

Nous donnons ici connaissance d'une lettre du Comité d'organisation aux sections éloignées concernant le remboursement d'une partie de leurs frais de déplacement aux JSSO:

Au Comité de la Section de
de l'Association suisse de Sous-Officiers.

Chers Camarades,

Conformément à la promesse faite par nos délégués à l'assemblée de Rorschach, nous avons étudié la possibilité de rembourser aux sections éloignées une partie de leurs frais de voyage.

Nous avons décidé de rétrocéder les frais du billet de chemin-de-fer dépassant seize francs (fr. 16.—) et comprenant: billet demi-tarif, 3^{me} classe, aller et retour, y compris la surtaxe pour trains directs. Toutefois, seuls des membres de votre section porteurs d'une carte de fête à fr. 15.— et participant à un concours au minimum, bénéficieront de cette facilité.

La somme totale à vous rétrocéder sera déduite au moment du paiement des inscriptions et cartes de fête.

La station de chemin-de-fer de départ prise en considération sera celle de la localité (éventuellement la plus rapprochée) du siège de la section, suivant liste publiée et mise à jour parue dans le dernier rapport du Comité central. La station prise en considération pour votre section est et la bonification se monte à par participant.

Nous regrettons que notre situation financière ne nous permette pas d'être plus généreux. Nous avons, en effet, encore environ fr. 25,000.— de subventions bénévoles à trouver pour équilibrer notre budget général.

Nous espérons que notre décision vous engagera à venir nombreux à Genève la 14—17 juillet prochains.

Nous restons dans cette attente et veuillez agréer, chers camarades, nos salutations patriotiques et cordiales.

Pour le Comité d'organisation:
Le président:
Le secrétaire:

* * *

Wir geben Kenntnis von einer Zuschrift des Organisationskomitees an die weitentfernten Sektionen bezüglich der Rückvergütung eines Teils der Reisekosten für die SUT:

An den Vorstand der Sektion
des Schweiz. Unteroffiziers-Verbandes.

Sehr geschätzte Kameraden!

Wir haben gemäß dem seinerzeit von unsrern Delegierten in Rorschach gegebenen Versprechen geprüft, in welcher Weise wir den weitentfernten Sektionen bezüglich der Reisekosten für die Schweiz. Unteroffizierstage entgegenkommen können.

In unserer letzten Sitzung konnte beschlossen werden, den Sektionen den über Fr. 16.— hinausgehenden Reisekostenbetrag zu vergüten. In Berechnung kommt Billett halber Taxe, 3. Klasse, hin und zurück, inbegriffen Schnellzugzuschläge. Die Reisekosten werden von der Station des Sitzes der Sektion (gegebenenfalls von der nächstgelegenen) bis Genf gerechnet, unter Zugrundelegung der bereinigten, im letzten Bericht des Zentralvorstandes erschienenen Liste der Sektionen.

Die für Ihre Sektion in Betracht kommende Station ist somit und die Vergütung stellt sich für den Konkurrenten auf Fr.

Es wird ausdrücklich bemerkt, daß nur Inhaber einer Festkarte von Fr. 15.—, welche mindestens an einem Wettkampfe teilnehmen, Anrecht auf Vergütung haben.

Der Gesamtbetrag derselben kann bei Bezahlung der Festkarten und Einschreibebühren in Abzug gebracht werden.

Wir bedauern, daß unsere Finanzlage es nicht gestattet, größere Zuweisungen zu machen; wir müssen noch zirka Fr. 25,000.— freiwillige Beiträge erhalten, um unsern Kostenvoranschlag auszugleichen.

Wir hoffen, daß unser Beschuß Sie trotzdem zu zahlreicher Teilnahme an den Unteroffizierstagen anregen wird, und entbieten Ihnen in dieser Erwartung unsere besten vaterländischen Grüße.

Für das Organisationskomitee:
Der Präsident:
Der Sekretär: